

CRITERE 2.1

PROGRAMME DETAILLE DES FORMATIONS - PERMIS AM

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger en toute sécurité

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Programme de formation

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séquence 1	Salle	30 Minutes	Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite
Séquence 2	Hors circulation	3 Heures	Formation à la conduite hors circulation
Séquence 3	Salle de code	30 Minutes	Code de la route
Séquence 4	En circulation plus ou moins dense	3 Heures	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique
Séquence 5	Salle de code	1 heure	Sensibilisation aux risques

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D ORGANISATION

Durée de la formation : 8 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation :

Date(s) : Nous consulter

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 14 ans
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut avoir obtenu l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de (A.S.S.R.) premier ou second niveau ou à défaut l'Attestation de Sécurité Routière (ASR)

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie AM

ENCADREMENTS – INTERVENANTS

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

START PERMIS

17 bis avenue Charles de Gaulle 71400 Autun

48 rue Lavoisier 71200 Le Creusot

4 rue du 8 mai 45 Saint-Léger sur Dheune

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- *Conditions de réussite* : satisfaire un examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

- À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation et fait la demande de titre sur Ants.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION INFORMATION HANDICAP

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

CODES ROUSSEAU
-O-

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'organisme
N° d'agrément N° de SIREN ou SIRET
Adresse
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral

atteste que :
Nom de famille Nom d'usage
Prénom(s)
Né(e) le à
Adresse

a suivi (préciser le nombre d'heures) de formation pratique :
 option cyclomoteur option quadricycle léger à moteur
N° de l'autorisation d'enseigner

Nom de l'enseignant
Date de délivrance de l'attestation
Signature du bénéficiaire de la formation
Pour l'élève mineur, signature du, ou des, parents ou du représentant légal

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

RAI 20200602/3132

AVERTISSEMENT : La présente attestation autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, la conduite, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

START PERMIS

17 bis avenue Charles de Gaulle 71400 Autun
48 rue Lavoisier 71200 Le Creusot
4 rue du 8 mai 45 Saint-Léger sur Dheune